

BULLETIN D'INFORMATIONS

N°214-DÉCEMBRE 2020

Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400

Tel 02.98.68.15.21.

Fax 02.98.68.34.82.

courriel : mairie.saintservais@orange.fr

Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin
d'informations est
disponible sur le site
officiel
de la commune
www.saint-servais-29.fr

MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi :

8h00-12h/13h30-17h30

Mercredi, vendredi :

8h-12h

samedi : 9h-12h

➔ La Mairie sera ouverte
uniquement le matin de
8h à 12h du

Lundi 21 décembre

au lundi 4 janvier.

Fermée les samedis 26 et 2
janvier.

École :

Contact : 09.61.20.66.81,

Garderie 06.87.29.71.04

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 17h à 18h30.

Samedi de 10h30 à 11h45.

02.98.68.94.17

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15 SAMU**,

Pharmacie de garde **3237**,

Pompiers **18**, portable **112**,

Gendarmerie **17**

Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :

07.86.05.43.81

Pédicure-Podologue :

Soins à domicile

M.DE FRIAS :

07.83.52.2707

AVIS AUX HABITANTS

Les nouveaux habitants
sont invités à se présenter
en Mairie dès leur arrivée,
afin de faciliter les tâches
administratives les concer-
nant. Signaler les départs
en Mairie facilite égale-
ment les démarches admi-
nistratives.

En cette période de crise sanitaire et afin de contribuer à organiser un soutien aux plus démunis (personnes âgées, isolées, handicapées, etc.), M.Le Maire, Bernard MICHEL et l'adjointe aux affaires sociales, Marie-Laure GRALL sont disponibles pour leur rendre visite. Les services de la mairie sont à votre disposition pour vous aider (courses, déplacements, aides administratives) dans le respect bien sûr des consignes sanitaires impératives à respecter. Les coordonnées de la mairie sont le 02.98.68.15.21 ou le 06.38.38.07.85. Nous remercions chacun et chacune d'être vigilant à son entourage et de contacter la mairie au besoin.

► L'inattendue – Bar – tabac – dépôt de pain est ouvert tous les jours de 11h00 à 13h00 pour la vente de pain, journaux, tabacs.

Travaux du mois



Mise en place d'un filet le long du terrain.



Création d'un chemin pour sécuriser le déplacement des enfants entre la cantine et la cour de l'école.



La cérémonie commémorative de l'Armistice de la Grande Guerre a été célébrée le mercredi 11 novembre à 11h00 près du Monument aux Morts en comité restreint suite à la crise sanitaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 26 novembre, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers, à l'exception de Fabienne MADEC, Corentin PARENT et Valérie PAUL, absents excusés.

Le secrétaire de séance est Benjamin TREGUER.

Fabienne MADEC a donné pouvoir à Aurélie VEN.

Corentin PARENT a donné pouvoir à Paul LAURENT.

Valérie PAUL a donné pouvoir à Marie-Laure GRALL.

Travaux de rénovation à l'église

Compte rendu suite aux réunions de chantier du 9 novembre et du 25 novembre : point sur l'avancement des travaux.

Urbanisme

DETR 2020 : un dossier sera déposé pour le 31 décembre au plus tard, pour les travaux le carrefour du Stréjou et route de Spenn Ar Bic.

Runglas : Aménagement paysagé réalisé par l'entreprise Gogé.

Brézal : travaux à prévoir pour le parapet du pont en limite de la commune.

Un radar pédagogique sera installé devant la mairie du 2 décembre au 17 décembre.

Lecture du bilan énergétique 2019 d'Héol.

Ecole

La mairie a offert deux masques à chaque élève de 6 ans et plus à la rentrée de la Toussaint (Masque obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans).

Point sur le protocole sanitaire et sur le protocole vigipirate renforcé.

Devis

Des tableaux d'affichage pour les associations de SAINT-SERVAIS vont être installés sur la commune au Stréjou en sortant de la route de Lesneven, le long du parking de la salle polyvalente, et sur le rond-point du Vilinig.

Compte rendu des commissions communales

Commission communication : le site de la commune est en cours de modification. Des rencontres avec des fournisseurs sont en cours pour la WiFi4EU.

CCPL : Compte rendu des commissions intercommunales

Chaque délégué communautaire a repris les points à l'ordre du jour des commissions du mois.

Le conseil a donné son accord pour une commande groupée pour un 2^{ème} défibrillateur

Questions diverses.

Compte tenu de la crise sanitaire, une aide exceptionnelle de 1000 euros sera versée au seul commerce de la commune « l'inattendue » pour le mois de novembre.

Une réflexion est menée par les élus pour proposer une journée de rencontre avec les habitants au printemps prochain.

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le jeudi 3 décembre 2020 sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

ORDURES MÉNAGÈRES

-En raison de la nouvelle organisation mise en place suite aux annonces liées au confinement, les tournées de collecte sont avancées. Les camions passeront plus tôt dans les communes.

-En raison des fériés du Vendredi 25 Décembre et du Vendredi 1^{er} Janvier, la collecte sur St Servais aura lieu:

- Le Jeudi 24 Décembre pour la collecte des ordures ménagères (conteneur vert).
- Le Mercredi 30 Décembre pour la collecte des recyclables (conteneur jaune).

Les conteneurs devront être présentés la veille au soir.

PEDICURE-PODOLOGUE

En cette période d'épidémie, les cabinets médicaux et paramédicaux sont restés ouverts. Jeune Pédiacre - Podologue, j'ai ouvert mon cabinet à Guipavas. J'habite Saint Servais depuis peu, je vous propose mes services pour des soins à domicile dans le strict respect des règles sanitaires.

Vous pouvez me joindre au 07 83 52 27 07.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Inès ROLLAND, 9 Ménez, née le 4 novembre 2020.

Mariage : Miché EASTON, sans profession et Charles DUPRÉ, Chef de dépôt pétrolier, Lieu-dit Richou, mariés le 24 octobre 2020.

URBANISME

Déclaration préalable :

Déposée le 26/10/2020 M.LE BORGNE David Lieu-dit Mescouez Abri de jardin
Accordée le 3/11/2020

PAROISSE

Suite au confinement, le 30 octobre, les seules célébrations possibles dans nos églises étaient celles des funérailles avec un maximum de 30 personnes. Une tolérance a toutefois été acceptée pour la Toussaint. Le 24 novembre, le Président de la République a autorisé la célébration de messes dans nos églises avec une **jauge maximale de 30 personnes**. Espérons un assouplissement à partir du 15 décembre pour pouvoir célébrer dignement Noël !

Le planning est donc communiqué **sous réserve d'une évolution favorable du contexte sanitaire.**

Les messes des week-end

Samedis 5 et 19 décembre à 18h à GUICLAN

Samedis 12 et 26 décembre à 18h à PLOUNEVENTER

Dimanche 6 décembre à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN

Dimanche 13 décembre Pardon de SAINT-VOUGAY à 10h30 et messe à LANDIVISIAU et SIZUN

Dimanches 20 et 27 décembre à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Noël

Jeudi 24 décembre

- Veillée à 18h30 à PLOUNEVENTER, LANDIVISIAU, PLOUVORN et SIZUN
- Messe de la nuit à 22h30 à LANDIVISIAU

Vendredi 25 décembre

Messe du jour à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUGAR et GUICLAN.

TERRE À DONNER

Vous êtes intéressé par de la terre de curage gratuite, merci de vous adresser à la mairie.

CABINET INFIRMIER

Vaccination antigrippale : à domicile ou au cabinet, sur rendez-vous.

Réalisation de tests de dépistage COVID 19 : à domicile ou au cabinet, sur rendez-vous.

Merci de prévoir carte Vitale + mutuelle et de respecter le port du masque.

Adresse : le bourg à Saint-Servais

Tel 07/86/05/43/81

COUPURE DE COURANT

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, ENEDIS, a prévu de réaliser sur le réseau de distribution, des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité le mercredi 6 janvier 2021 de 9h30 à 12h00 dans les quartiers de Kerizella et La Vallée Verte.

TOURNÉE CALENDRIER SAPEURS-POMPIERS

Tournée calendriers 2020 : Les sapeurs-pompiers de Landivisiau débiteront leur traditionnelle tournée de calendriers à partir du 15 décembre prochain, si la date du déconfinement est confirmée. Les règles d'hygiène et le protocole sanitaire seront respectés : gestes barrières et distanciations sociales. Les sapeurs-pompiers ne rentreront pas dans les habitations.

DON DU SANG

Comme chaque année, le don du sang aura lieu à PLOUVENTER le mardi 22 décembre à l'Espace Sklérigen, de 8h15 à 12h30. Les donateurs peuvent le faire à partir de 18 ans (avec une pièce d'identité) jusqu'à 70 ans révolus. Il ne faut pas venir à jeun.

C'est l'époque de Noël, pourquoi ne pas faire cadeau de votre sang ? Merci !

VIE ASSOCIATIVE

ALSH

Programme d'activités du 21 au 31 décembre

Lundi 21 :

Décoration des
salles. Création de
boules de Noël



Mardi 22 :

Sapin en 3D.
Centre de table



Mercredi 23 :

Bougeoirs et
photophores de
Noël



Jeudi 24 :

Décoration de
table (ronds de
serviette, marque
place)



Lundi 28 :

Carte de vœux
pop-up



Mardi 29 :

Création de kit photo



Mercredi 30 :

Fabrique ta
lanterne et ton
chapeau de fête



Jeudi 31 :

Crackers, film et
pop-corn



Le programme peut varier selon les conditions météorologiques et les envies des enfants.

Fermeture exceptionnelle le 24 à 17h30 et le 31 à 16h30.

AU BOUILLON DE CULTURE

Après la période de confinement, nous reprenons les permanences le mercredi et le samedi à compter du 2 décembre.

CARTES 2021 - Nouveautés :

Le fichier des adhérents pour l'année 2021 doit être mis à jour avant la fin de l'année 2020. La Fédération nous a indiqué que les cartes éditées par Générations Mouvement pour l'année 2021 ne seront pas remboursées. Le club devra les payer d'avance. Il est donc **impératif de nous contacter avant le 11 décembre** pour nous dire si vous renouvez votre adhésion. C'est évident que le moment n'est pas opportun étant donné le peu d'activités organisées cette année en raison des conditions sanitaires mais nous espérons des jours meilleurs dans quelques mois. Merci de téléphoner à Gilbert au 06.66.06.49.41 ou à Yvonne au 02.98.68.16.51. Nous vous rappelons que la carte est obligatoire pour la fréquentation du club, mais aussi pour participer aux sorties ou repas organisés. Elle permet également d'obtenir des réductions dans plusieurs magasins : achat de fleurs, chaussures, fuel, assurances ... N'hésitez pas à la présenter lors de vos achats.

U.S.S.S.D

Depuis le confinement, le 30 octobre, les compétitions et les entraînements sont à l'arrêt. Le communiqué de la F.F.F précise : « A la suite de l'annonce par le Président de la République des mesures sanitaires de confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la F.F.F a pris la décision de suspendre l'ensemble des compétitions de Liges, de Districts... jusqu'au mardi 1er décembre. Toutes les rencontres qui ne pourront se jouer durant cette période seront reportées à des dates ultérieures, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. »

Comme l'indique le Président du District, Alain Le Floch, dans une interview au Télégramme parue le 12 novembre : « la piste d'une reprise des compétitions au mois de janvier semble judicieuse. » Espérons...

DIVERS**GRIPPE AVIAIRE****Renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours (arrêté du 16 mars 2016).**

Vous êtes détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, la préfecture demande le renforcement des mesures pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours, vous devez :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;
- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse-cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage.

TOURISME

L'Office de Tourisme prépare ses actions de communication pour 2021. Afin de réactualiser les informations concernant les hébergements touristiques, les restaurants et les équipements de loisirs, tous les prestataires du Pays de Landivisiau (non-partenaires en 2020) sont invités à se faire connaître, pour la présentation des offres de partenariat.

Accueil Touristique du Pays de Landivisiau

53 rue du Calvaire – Guimiliau

Tél : 02 98 68 33 33

Mail : info-paysdelandivisiau@roscoff-tourisme.com

CONSIGNES CONTENEURS

Conteneurs de déchets : qui fait quoi ?

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau met à disposition des foyers du territoire des conteneurs vert pour les ordures ménagères et des conteneurs gris à couvercle jaune pour les emballages ménagers et les papiers recyclables. Ces derniers sont en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Vous n'êtes pas équipé de conteneur jaune ? Pas d'inquiétude, votre commune sera équipée en 2021 sauf la ville de Landivisiau qui sera équipée en 2022.

Ces conteneurs sont **distribués et réparés gratuitement** par votre municipalité sauf pour les habitants de Landivisiau qui peuvent s'adresser directement à la CCPL.

Toutefois, une tâche vous revient, celle de **nettoyer vos conteneurs**. Ce sera plus agréable pour vous mais aussi plus respectueux pour les ripeurs qui collectent chaque semaine vos bacs.

Quelques rappels ...

Sortez votre conteneur la veille au soir du jour de la collecte. Il n'y a pas d'horaires fixes pour le ramassage de vos déchets, ainsi d'une semaine à l'autre les horaires peuvent varier 😊 !

Dans la mesure du possible **regroupez votre conteneur avec ceux de vos voisins**.

Présentez votre conteneur, poignée côté route.

Ramassez votre conteneur, au plus tôt après la collecte.

Jetez vos ordures ménagères en sac fermé dans votre conteneur vert.

Mettez vos papiers et emballages ménagers recyclables en vrac – sans sac, bien vidés, non emboîtés et bien séparés dans votre conteneur jaune.

Ne mettez pas de housse de protection, elle peut gêner le travail de la collecte.

Il est interdit de déposer des sacs et des cartons à côté de votre conteneur.

Le non respect de ces consignes peut entraîner un refus de collecte.

Pour aller plus loin ...

Enfin n'oubliez pas, afin de valoriser au mieux vos déchets, déposez-les au bon endroit 😊

- Les bouteilles, pots et bocaux en verre dans les bornes de tri vertes (*sans bouchons ni couvercles*).
- Les déchets organiques et végétaux dans le composteur (*la CCPL en propose à tarif préférentiel*).
- Pour tout autre déchet, c'est la déchèterie ! encombrants, textile, objets métalliques, produits dangereux, ampoules, piles, batteries, vaisselles, écrans, électroménagers, mobilier, cartons, bois, gravats, ...

Des questions sur le tri ?

Contactez Laetitia l'ambassadrice du tri au 02.98.68.42.41 ou environnement@pays-de-landivisiau.com.



BULLETIN N°215- JANVIER 2021 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 14 décembre 2020 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 52.